



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

L'indispensable cohérence territoriale : un SCOT ça va, des SCOTS, bonjour les dégâts...

Lors de son intervention du 2 avril dernier, devant le Conseil de développement, sur les grands enjeux du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, Pascal PRAS, Vice-Président de Nantes Métropole, chargé de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat, a évoqué, de façon tout à fait logique et naturelle, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

À cet égard, il a émis une réflexion emplie de pertinence concernant la ville de Savenay : située au nord-ouest de la périphérie nantaise, cette dernière, du fait de l'amélioration des dessertes ferroviaires, va se trouver, en temps de parcours, à 20 mn du cœur de Nantes et donc de celui de la métropole.

Il a souhaité que l'attractivité qui devrait en résulter, en afflux de population nouvelle, soit prise en compte par cette commune dans l'évolution de sa politique de logement, d'habitat, d'urbanisme.

Un cas similaire se présente pour une autre ville moyenne du Département, située cette fois au sud-est de la périphérie métropolitaine : Clisson.

Déjà très bien desservie par le train, et même le tram-train, cette ville bénéficie d'un temps de parcours semblable qui fait que les déplacements ferroviaires pendulaires (travail, enseignement secondaire et supérieur) sont impressionnants. L'abondance des stationnements d'échange voiture particulière / train autour de la gare de Clisson en est une illustration frappante.

Mais le hic c'est que Clisson ne fait pas partie du SCOT métropolitain...

Ayant posé la question d'une éventuelle évolution de la situation actuelle en ce domaine au Directeur Général du SCOT de la métropole Nantes Saint Nazaire, lors de son intervention du 7 janvier dernier au Conseil de développement au sujet de la révision du SCOT, j'avais obtenu de sa part une réponse aussi rapide que négative qui m'avait évidemment laissé sur ma faim.

Alors, qu'il me soit permis de formuler un souhait, sinon un rêve :

Au cours des procédures de concertation publique, dans le cadre des révisions de SCOT, la population intéressée par le sujet, relayée bien sûr par les élus de tous les territoires concernés, pourrait faire pression, afin de parvenir à pallier, par le bon sens, les inégalités de traitement caractérisant la situation actuelle.

Car, enfin, comment peut-on imaginer que, s'agissant non seulement du territoire formé par les 24 communes de notre toute nouvelle métropole, mais de celui, beaucoup plus large, du bassin de vie de cette métropole attractive, l'on puisse débattre et élaborer une politique cohérente d'aménagement du territoire (urbanisme, déplacements et autres politiques publiques), en intégrant les couronnes nord et en laissant à leur propre cohérence les couronnes sud, Pays de Retz et Vignoble notamment ?

Tous ces territoires ont en effet besoin de la même cohérence territoriale, pour la vie quotidienne de leurs habitants, fortement influencée par le même réel espace métropolitain.